

Mobilisations citoyennes et démonopolisation du travail politique au Bénin

Emmanuel Vidjinnagni Adjovi*

Résumé

En se mobilisant à la place de la classe politique pour porter les débats citoyens préélectoraux du scrutin présidentiel de 2006, des organisations de la société civile béninoise ont plongé les partis politiques dans une crise de légitimité. Ce faisant, elles ont provoqué une démonopolisation du travail politique qui se traduit, essentiellement, par une appropriation citoyenne de la démocratie et l'émergence de l'opinion publique dans le système politique béninois. Cette libéralisation de l'agora politique est l'un des facteurs qui sanctionnent la fin de la transition démocratique au Bénin et l'émergence d'une démocratie majeure.

Mots-clé: Démocratie ; société civile ; Bénin.

Civic mobilization and the demonopolization of political activities in Benin

Summary

As they get together to replace the political parties in holding civic preelectoral debates relating to the presidential elections of 2006, some civil society organizations precipitate the political parties into a legitimacy crisis. Thereby, they cause the demonopolization of political activities, which translates, mainly, into a civic appropriation of democracy and an emergence of public opinion in Benin political system. This liberalization of the political forum is one of the factors which put an end to the democratic transition in Benin and marks the emergence of a major democracy.

Keywords: Democracy; civil society; Benin.

* Chargé de recherches à la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Introduction

«*L'ensemble des partis politiques se trouvent déjà à la morgue*» (Houngbo, 2006 : p. 3). Ces propos, assurément excessifs, d'un parlementaire illustrent l'ampleur de la crise dans laquelle sont plongés les partis politiques béninois, suite aux mobilisations citoyennes qui ont marqué l'élection présidentielle des 5 et 19 mars 2006.

Le scrutin présidentiel béninois, le quatrième depuis la Conférence nationale de février 1990¹, était annoncé comme ouvert. Les deux personnalités (le président sortant Mathieu Kérékou et son prédécesseur Nicéphore Soglo) qui dominaient la scène politique du Bénin depuis la conférence nationale ne pouvaient y participer, parce que frappées par la limite d'âge de 70 ans², prescrite par la Constitution du 11 décembre 1990 (art. 44).

A l'issue de l'élection, le phénomène qui a le plus frappé les observateurs de la scène politique béninoise est la victoire de Yayi Boni, un technocrate qui n'appartient à aucun parti politique et qui n'a jamais exercé, auparavant, une fonction élective. Mais, un autre phénomène structurant a marqué d'une forte empreinte l'élection. Il s'agit des mobilisations citoyennes qui ont consisté en des actions collectives ou concertées de plusieurs organisations pour empêcher la modification de la Constitution et exiger la tenue à bonne date de l'élection. Elles répondent, de ce fait aux critères d'une mobilisation politique, plus précisément citoyenne, en ce sens qu'elles constituent un mouvement social ayant créé de nouveaux engagements et de nouvelles identifications pour faire aboutir des fins collectives bien définies (Chazel, 1975 : 515-516).

Les mobilisations citoyennes béninoises sont le fait de plusieurs réseaux d'associations de type ONG (Organisation non gouvernementale), de mouvements syndicaux et de personnalités indépendantes reconnues pour leurs compétences professionnelles ou leur intégrité morale. L'action collective de ces «acteurs non étatiques»³ s'inscrit dans la problématique du rôle de la société civile dans la consolidation démocratique. Ce rôle a été tardivement pris en compte par les transitologues qui lui confèrent, d'ailleurs, une place plus réduite que celle de la classe politique. Pour ces théoriciens, le rôle de la société civile n'intervient qu'après l'achèvement de la transition vers le nouveau

¹ Ce forum a sanctionné la fin du régime révolutionnaire de Kérékou I et a ouvert la voie au retour du Bénin à la démocratie. Cf. Adamon (1994) et Boulaga (1993).

² A cela, il faut ajouter l'interdiction d'exercer plus de deux mandats présidentiels (art. 42, al. 2 de la Const.) qui s'appliquait à Kérékou.

³ C'est l'expression utilisée par l'Union Européenne pour désigner la société civile (Cf. *Le Courrier ACP-CE, Edition spéciale* (2000)).

régime. La consolidation démocratique passe par le renforcement du rôle des partis⁴. Au Bénin, le schéma qui a prévalu paradoxalement est celui de l'affaiblissement de la classe politique face à des organisations de la "société civile", plus fortes dans la phase de l'affermissement de la démocratie.

Il est vrai que l'extension du concept de «société civile» à l'Afrique est fortement discutée⁵. Et pourtant, les chercheurs qui s'intéressent à l'étude des phénomènes sociaux et politiques en Afrique sont obligés de prendre en compte la réalité «palpable» de la prolifération d'associations ou de pratiques associatives qui revendiquent leur appartenance à la société civile. A la suite de Gautier Pirotte (2005 : 25-45), nous préférons, cependant, adopter dans le cadre de ce travail, la notion de projet de constitution de société civile⁶.

Au Bénin, les pratiques associatives assimilées à la "société civile" ont fleuri à la faveur de la démocratisation des années 1990⁷, avec en arrière fond «la redéfinition du rôle de l'Etat en matière de développement économique et politique» (Pirotte, 2005). Les organisations de la société civile (OSC) sont définies par opposition aux acteurs politiques, notamment les partis politiques dont le but est la mobilisation des électeurs pour conquérir et exercer le pouvoir. Mais, les différentes études consacrées aux OSC ont montré que leur rôle et leur statut sont bien plus complexes.⁸ Comme l'a bien démontré l'étude de Richard Banégas (1997) sur la transition démocratique au Bénin, les acteurs sociaux béninois peuvent se muer en contestataires de l'ordre établi. Leur mobilisation à la fin des années 1980 a, fortement, contribué à la chute du régime révolutionnaire de Kérékou I (Banégas 1997 : 23-94).

Alors que les revendications démocratiques de ces acteurs sociaux allaient dans le sens d'un changement de l'ordre social établi (la sanction de la fin du compromis post-colonial), la mobilisation protestataire des OSC des années 2003-2006, a visé le maintien du compromis de la Conférence nationale.

⁴ La synthèse de Guy Hermet est, à cet égard, très intéressante, cf. Hermet in Jaffrelot, (2000 : 330-337).

⁵ Alors que certains auteurs (Bratton, 1989) magnifient le «réveil des sociétés civiles africaines», d'autres chercheurs comme Badié (1992), Chabal et Dalloz (1999) sont hostiles à l'application de ce concept au contexte politique de l'Afrique subsaharienne. La critique fondamentale de ces derniers est qu'en Afrique, l'Etat et la société s'interpénétreraient à un tel degré que toute distinction entre ces sphères, supposées dotées d'une relative autonomie, serait inadéquate (Otayek, 1999 ; 2002).

⁶ Chaque fois que nous utilisons l'expression société civile, il convient de comprendre par là la notion de « projet de constitution de société civile ».

⁷ Selon les statistiques du Ministère de l'Intérieur, le nombre des ONG est passé de 284 en 1990 à 5438 en 1999 (cf. PNUD, 2000 : 66.)

⁸ Cf. Birschenk, Chauveau et Olivier de Sardan (2000), Gautier (2002 a), Pirotte (2002 b), Bako-Arifari (1995 : 7-24).

Bien qu'il soit trop tôt de tirer des conclusions définitives sur les effets à long terme de ces mobilisations citoyennes, nous voulons, modestement, proposer une ébauche de ligne directrice d'analyse, en nous inspirant de notre connaissance des logiques politiques nationales, des entretiens avec des acteurs politiques et sociaux, de la documentation que nous avons réunie et de l'observation directe de la scène politique avant, pendant et après la tenue de l'élection.

L'objectif de notre étude est de fournir une analyse à chaud des conséquences politiques de ces actions collectives en liaison avec la crise des partis politiques. Qui en sont les acteurs ? Quels sont les ressorts, les motivations et les enjeux de la dynamique de la mobilisation des OSC ? Comment cette dynamique a nourri la crise des partis et réciproquement ? Et quelles en sont les implications et la portée pour la vie politique et la démocratie béninoise ?

Nous faisons l'hypothèse que les mobilisations citoyennes ont, non seulement, aggravé la crise des partis politiques, mais également provoqué une démonopolisation corrélative du travail politique, laquelle a transformé le Bénin en une démocratie majeure.

Pour apprécier cette nouvelle maturité démocratique, il convient d'examiner la dynamique des actions collectives avant d'analyser ses conséquences sur le plan de l'enracinement de la démocratie. Pour ce faire, nous étudierons d'une part, l'émergence de la "société civile" comme une force d'opposition et d'autre part la démonopolisation du travail politique et ses impacts en terme de consolidation démocratique.

I- L'essor de la «société civile» comme acteur politique

L'émergence des organisations de la "société civile" comme une force politique d'opposition au pouvoir est le résultat de deux dynamiques convergentes : l'engagement militant de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) dans la défense du contrat social de la Conférence nationale et la démission des partis politiques face à la politique clientéliste de Kérékou et.

A/ Des ONG engagées dans la défense du contrat social post-conférence nationale

Le débat qui a permis l'émergence des acteurs la "société civile" sur la scène politique a principalement porté sur une éventuelle prolongation du mandat du président sortant, soit par la modification de la constitution, soit par le biais d'un report de la date de l'élection, afin de lui permettre de briguer un troisième mandat de cinq ans à la tête de l'Etat.

Dans leur mobilisation contre ce projet, des ONG se réclamant de la “société civile” se sont déployées comme un contre-pouvoir et comme une force de propositions concrètes, qui s’est appuyée sur les médias pour faire aboutir leurs revendications démocratiques.

I/ “Société civile”, contre pouvoir et vecteur de contestation politique

La dynamique de la montée en puissance des acteurs de la “société civile” comme force d’opposition, dans les années 2000, est marquée par trois moments forts qui peuvent être assimilés à des “coups” au sens de Dobry (1986 : 21-28). Le premier est le projet de révision de la constitution, le deuxième est la tentative de couplage des élections et l’asphyxie financière de la Commission nationale électorale autonome (Cena). Le troisième “coup” majeur est la démission du ministre de la Défense de Kérékou.

Pour ce qui concerne le premier moment, deux ans après la réélection controversée de Mathieu Kérékou en 2001, un petit groupe de ses partisans a déclenché le débat sur une éventuelle révision de la Constitution pour faire sauter le verrou de l’âge (70 ans au maximum) et la limitation du nombre de mandats (deux au maximum).

Face à cette situation, l’association «Elan» a sonné le tocsin de la révolte de la société civile. Elle a déclenché en juillet 2003 une vaste campagne de sensibilisation dénommée «*Touche pas à ma Constitution*», avec des affiches géantes apposées dans les grandes villes du Bénin.

Cette opération a été suivie d’intenses débats dans les médias. Les différents points de vue sur le sujet ont été développés dans des articles de presse (y compris des contributions intellectuelles de quelques rares universitaires et de certains citoyens ordinaires), des éditoriaux et des émissions à la radio et à la télévision.

Pour les anti-révisionnistes, le projet de révision de la Constitution est une tentative de rupture d’un des piliers du consensus de la Conférence nationale de 1990 : le respect des échéances électorales.

Devant le silence de Kérékou et les hésitations de la classe politique, des acteurs de la société civile ont décidé de structurer leurs mobilisations. Ainsi, trente trois (33) associations et réseaux d’associations de défense des droits humains, de lutte contre la corruption, de prévention de conflits, de promotion de paix et d’éducation civique ainsi que des personnalités civiles et universitaires se sont joints à l’Ong Elan pour créer, en janvier 2005, le Front des organisations de la société civile pour les élections transparentes et démocratiques (Fors-présidentielle 2006).

A l'approche des élections, un deuxième réseau de personnalités se forme autour de l'ONG Centre Afrika Obota. Il est dénommé le Consortium des animateurs de la société civile pour des élections transparentes (Cascet).

La troisième force du mouvement civique est formée par les centrales syndicales du pays, regroupées au sein d'un cadre de concertation.

Ces trois pôles d'action se sont mis en ordre de bataille pour la défense de la Constitution.

Les joutes verbales et épistolaires au tour de la révision de la Constitution ont pris fin en juillet 2005, suite à la déclaration du président Mathieu Kérékou qui s'est engagé à ne pas modifier la Constitution pour rester au pouvoir en 2006 (Toko, 2005). Mais, la jubilation des acteurs de la société civile sera de courte durée.

Face à l'échec de la révision de la Constitution, les partisans de Mathieu Kérékou changent de stratégie. C'est là qu'intervient le deuxième "coup" important. Ils avancent l'idée de «couplage»⁹ des consultations électorales, en raison du montant trop élevé du budget de la Commission électorale nationale autonome (Cena). Deux groupes hostiles à l'organisation du scrutin présidentielle en mars 2006 se sont formés. Le premier dénommé Front national pour le couplage des élections (Fnce) est créé à l'initiative de Martin Dohou Azonhiho, Colonel de gendarmerie à la retraite¹⁰ et ancien ministre de l'Intérieur pendant la période de la dictature révolutionnaire. Le Front qui est un regroupement de partis politiques et d'associations politiques s'appuie également sur une structure de jeunesse, baptisée Mouvement d'appui à la mobilisation estudiantine et scolaire (Mames). L'objectif affiché par ces groupes, qui ont multiplié, à coup de billets de banque distribués (Pognon 2006), des manifestations de rue dans le pays, est de coupler les élections présidentielles, législatives et communales en 2008. Ils organisent des conférences de presse, des forums et autres campagnes de sensibilisation pour appeler à une suspension du processus électoral, à cause de «sérieuses irrégularités».

Leur action est confortée par le gouvernement dont le ministre des Finances prive la Cena des moyens financiers pour organiser les élections. Explication : les caisses de l'Etat sont vides et le budget de la Cena est trop élevé. Le Gouvernement n'a pas caché son agacement lorsque le PNUD et l'Union européenne ont offert d'apporter une

⁹ Le couplage signifie l'organisation concomitante des élections législatives, municipales et présidentielle.

¹⁰ Il a été promu général au lendemain du 2^e tour de l'élection par le président sortant.

contribution de 4,8 milliards de F CFA (7 317 552,83 €) pour soutenir la tenue de l'élection. A partir de ce moment, la volonté de blocage du processus électoral est devenue claire aux yeux de l'opinion publique.

Pour faire face à cette volonté de faire échouer le processus électoral, les acteurs du mouvement citoyen ont engagé des campagnes de dénonciation du gouvernement et de son chef. Des banderoles et affiches ont été confectionnées et apposées dans les villes du pays : « Non au couplage et au report des élections de mars 2006 », « le peuple veut voter en mars 2006 », « organisation des élections : une solution pour la paix ».

Pour augmenter les rapports de force en leur faveur, les organisations non gouvernementales engagées dans cette opération ont noué des alliances stratégiques avec « des entrepreneurs de mouvements sociaux » que sont les syndicats. Fors-présidentielle 2006 s'est donc associé avec les centrales syndicales et une poignée de personnalités politiques et civiles pour former la Coalition républicaine pour des actions citoyennes (Crac) qui a accentué la pression sur le gouvernement. Un meeting géant est organisé à Cotonou par la Crac pour exiger l'organisation des élections à bonne date. Des lettres d'« injonctions citoyennes » ont été adressées d'une part, au président de la République¹¹ pour lui demander de donner les moyens financiers à la Cena et d'autre part, à l'Assemblée nationale¹² pour qu'elle engage une procédure de parjure contre le chef de l'Etat. Des actions judiciaires sont engagées devant la Cour constitutionnelle, garante de la régularité de l'élection présidentielle et du bon fonctionnement des institutions républicaines (art. 114 et 117 de la Constitution de 1990). Des menaces de désobéissance civique sont lancées. Cette mobilisation a été couronnée en janvier 2006 par une grève générale de 48 heures déclenchée par les centrales syndicales (Csa-Bénin, la Cgtb, la Cosi, l'Unstb). Pour reprendre l'expression de Reckya Madougou, la coordinatrice de Fors-présidentielle, la « veille citoyenne » a été maintenue jusqu'à la tenue du scrutin¹³.

La démission, le 11 janvier 2006, du Ministre de la défense, Pierre Osho, fidèle parmi les fidèles de Kérékou est le troisième temps fort de l'action collective des OSC. Dans sa lettre de démission, M. Osho a indiqué qu'il n'avait pas « *d'autre choix que de prendre [ses] distances à l'égard d'une équipe gouvernementale dont les incohérences et les agissements attentatoires à la légalité constitutionnelle de certains de ses membres, ont gravement compromis la gestion rigoureuse, responsable et*

¹¹ Cercle de concertation de la société civile (2005) et Organisations et personnalités de la société civile (2006).

¹² Organisations et personnalités de la société civile (2006).

¹³ Entretien avec Reckya Madougou, Cotonou, 2 juin 2006.

transparente du dossier électoral de l'échéance de mars 2006, en contradiction flagrante des assurances formelles et des engagements solennels de votre Haute autorité»¹⁴.

Ce geste politique est venu renforcer le poids des mouvements contestataires qui l'ont exploité médiatiquement comme une faille du pouvoir, une preuve de la volonté de Kérékou de s'agripper au fauteuil présidentiel. Ce dernier a apporté de l'eau au moulin de ces acteurs de la société civile en remplaçant M. Osho par le Colonel à la retraite Martin Dohou Azonhiho. Cette nomination a rappelé aux populations les heures sombres de la période révolutionnaire. Fors-présidentielle et les associations sœurs en ont profité pour accentuer son action et accroître leur rapport de forces. A l'instar de l'action collective de la fin des années 1980, «La force de la parole» ou la «magie performative du discours» était la principale arme de ces associations de la «société civile» (Banégas, 1997).

Dans sa stratégie de mobilisation citoyenne, les associations engagées dans le mouvement citoyen ne se sont pas contentées de constituer un contre-pouvoir contestataire. Elles ont démontré également une grande capacité de propositions.

2/ "Société civile" comme force de propositions et d'actions concrètes

Des acteurs de la «société civile» ont apporté des contributions importantes aux textes législatifs sur les élections. Avant l'adoption de ces textes, Fors-présidentielle a adressé aux groupes parlementaires une série de propositions pour améliorer le processus électoral. Une bonne partie des suggestions a été prise en compte par les députés¹⁵. C'est avec la pression des recours judiciaires et des actes de lobbying que Fors-présidentielle a réussi à obtenir une décision de la Cour constitutionnelle qui a demandé aux parlementaires d'intégrer la représentation de la société civile dans la composition de la Cena et de ses démembrements.

Après des querelles arbitrées par un représentant de l'Eglise catholique, la «société civile» a désigné ses représentants.

Sur un autre plan, lorsque le gouvernement a évoqué le manque d'argent au niveau du Trésor public pour bloquer le processus électoral, une ONG a proposé la mise en place d'un emprunt obligataire pour financer les élections (Dossa, 2005 : 3).

Devant le silence du gouvernement, Fors-présidentielle a pris une autre initiative. Il s'est associé avec d'autres organisations faîtières non

¹⁴ Lettre de démission du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale.

¹⁵ Fors-présidentielle 2006 (février 2005).

partisanes pour créer le Cercle de rénovation éthique. Ce regroupement a lancé, en janvier 2006, une souscription volontaire en vue de la constitution d'un fonds d'appui citoyen à la Cena pour l'organisation des élections. Les mouvements syndicaux ont refusé de s'associer à cette initiative. Ils ont soutenu que les initiateurs n'ont pas l'expérience et l'expertise des bras de fer avec Kérékou. «*Il faut le pousser dans ses derniers retranchements pour obtenir gain de cause*», a expliqué Pascal Todjinou, Secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs du Bénin (Cgtb).¹⁶ La moindre concession est exploitée comme une faille par Kérékou, a renchéri le syndicaliste.

Cette différence d'approche n'a pas créé une fissure dans les rangs de ces organisations de la "société civile". Fors-présidentielle 2006 et le Cercle de rénovation éthique ont conduit à terme l'opération¹⁷. Celle-ci a permis de récolter en moins de deux semaines plus de 7 millions de francs Cfa (10 813,36 €)¹⁸, une somme remise à la Cena entre les deux tours. L'enveloppe financière devrait servir à acheter «10 000 lampes torches pour éclairer le scrutin ou 4000 nattes pour concevoir des isolements de circonstance au lieu d'isolations de fortune, ou encore 30 000 enveloppes pour renfermer les procès verbaux de dépouillement».

Certains citoyens ordinaires ont mis leurs camions à la disposition de la Cena pour distribuer le matériel électoral. D'autres ont offert des ordinateurs à la Commission électorale pour le traitement de données.

Fors-présidentielle a mis à la disposition de la Cena un expert en matière électoral pour aider le président et la vice-présidente à maîtriser l'ingénierie de l'organisation des élections. Un avocat de la "société civile" offre aussi une assistance judiciaire à la Cena. C'est d'ailleurs, lui qui a rédigé les requêtes de l'institution et de ces membres en direction de la Cour constitutionnelle. Des concertations régulières sont organisées avec le Bureau de la Cena. Au cours de ces réunions, les représentants de la société civile font des suggestions à la Commission électorale pour éviter les pièges tendus par le gouvernement. Ces rencontres leur permettent également d'obtenir des informations, susceptibles d'orienter leurs actions.

Conformément à une tradition inaugurée depuis les élections législatives de 1995, des organisations de la "société civile" ont également organisé l'éducation au vote, la sensibilisation des électeurs à

¹⁶ Entretien téléphonique avec Joseph Djogbénu, membre de la Coordination de Fors-Présidentielle, 25 avril 2006.

¹⁷ Cercle de rénovation éthique, Fonds d'appui citoyen à la Cena 2006, Fiche technique,

¹⁸ Fors-présidentielle et Cercle de rénovation éthique, « Fonds d'appui citoyen à la Cena 2006. Les contributeurs », 15 mars 2006.

la non violence et la supervision des élections. Pour pouvoir jouer ce rôle de force de proposition et de contestations citoyennes, ces acteurs de la “société civile” se sont largement appuyés sur les médias.

3/ Médias, bras armé de la société civile

L’espace médiatique béninois étant très élargi¹⁹, des organisations de la “société civile” l’ont exploité avec une compétence inattendue. Elles ont mis en place une stratégie de communication performante, qui cible à la fois les populations urbaines et rurales, instruites comme analphabètes.

Les organes de presse écrite et les chaînes de télévision ont été exploités pour toucher les citadins et les instruits, et les radios privées pour sensibiliser les ruraux et les analphabètes. Tous les supports ont été mis à contribution. En fait, le combat pour la défense de la Constitution a tourné en une bataille pour la conquête de l’opinion publique.

Les organisations de la “société civile”, engagées dans le mouvement citoyen, ont axé leur stratégie de mobilisation populaire sur une communication tous azimuts. Les tâches sont réparties de telle sorte qu’un groupe s’occupe du contact avec la presse écrite pour inspirer des articles de presse favorables aux positions de ces groupes de la “société civile”. Des conférences de presse s’enchaînent avec une forte médiatisation. Les communiqués de presse et les communiqués radiophoniques prennent le relais. Les citoyens de base sont encouragés à intensifier leurs interventions sur les émissions interactives consacrées aux sujets d’actualité. Des personnes bien “préparées” participent à l’animation des débats radiophoniques dans les langues nationales. Des représentants de la “société civile” sont présents à toutes les émissions télévisuelles sur la révision de la Constitution et d’une manière générale sur les élections.

La tâche de ces organisations non gouvernementales a été d’autant plus facilitée que les acteurs des médias sont dans leur grande majorité hostiles à la révision de la Constitution et au couplage des élections.

Malgré leurs travers (Adjovi, 2003 : 157-172), les hommes et les femmes des médias privés béninois ont démontré qu’ils peuvent mettre leur liberté de ton (Badou, 2001 : 28) au service des idées ou des postures, jugées citoyennes. Par exemple, dans un article paru le 9 janvier 2006, le quotidien *Fraternité* a prévenu que le pays glisserait vers une crise aux conséquences incalculables, si les élections n’étaient pas organisées à la date prévue. Quant au quotidien *Le Matinal*, il a accusé le président

¹⁹ En octobre 2005, le Bénin comptait 73 radios, 38 quotidiens, 25 périodiques et 6 chaînes de télévision. Cf. Carlos et Djogbénou (2005 : 19).

Kérékou et son ministre des Finances de torpiller les opérations électorales dans le but de s'agripper au pouvoir, avant de lancer sous forme de défi «*quelles que soient les actions de sabotage, le scrutin aura lieu*» (Touré, 2006 : 15). *La Nouvelle Tribune* a exhorté les Béninois «*à continuer de se mobiliser, dans la mesure où les ennemis de la démocratie béninoise n'ont pas encore déposé les armes*».

Sont publiées dans les journaux et relayées par les revues de presse en langues nationales sur les radios, les lettres ouvertes de personnalités civiles et d'anciens hommes politiques qui s'opposent au report de l'élection et aux modifications constitutionnelles.

Ainsi, pendant deux ans et demi, le pays a vécu, grâce ces mouvements de la "société civile" et aux médias, un débat riche, intense et varié sur la révision de la Constitution et les problèmes politiques d'actualité. Les médias béninois ont assumé avec succès l'une des missions fondamentales de la presse en démocratie : éclairer et enrichir le débat démocratique.

L'alliance des organisations non gouvernementales animatrices de la contestation, des mouvements de syndicats, de la Cena et des médias a fini par avoir raison du pouvoir. Après plusieurs mois de silence et de tergiversations, le gouvernement Kérékou s'est résolu à donner un minimum de moyens financiers à la Cena pour organiser les élections. Les bailleurs de fonds dont l'Union européenne et les institutions de l'Etat comme l'Assemblée nationale et surtout la Cour constitutionnelle ont refusé de cautionner la révision de la loi fondamentale du Bénin, le report de la présidentielle ou le couplage des élections en 2008.

Cette montée en force de nombreux segments de la "société civile" dans la sphère politique a largement profité de la défaillance des partis politiques, qui ont donné l'impression de ne plus servir les valeurs démocratiques.

B/ Des partis politiques inactifs et complices du modèle clientéliste de Kérékou

Affaiblis par le manque de démocratie interne et une image d'entreprises de promotion personnelle de leurs fondateurs, la plupart des partis politiques béninois ne sont pas perçus comme des institutions préoccupées par la défense des fins collectives.

L'irruption des organisations de la "société civile" dans la sphère politique s'explique par cette démission des partis politiques, notamment, face à la politique clientéliste et à la mauvaise gouvernance de l'administration Kérékou. Elle s'enracine également dans la volonté de

ces ONG de s'opposer à la rupture du contrat social de la Conférence nationale. En laissant le terrain aux organisations non gouvernement, les partis se sont davantage fragilisés.

1/ Démission des partis politiques ou passivité collusive ?

En principe, les partis ont pour fonction de participer à la clarification et à l'alimentation du débat politique. Affaiblie par son émiettement apparent²⁰ et le manque d'animation des partis, la classe politique béninoise a donné l'impression d'avoir quasiment démissionné par rapport aux débats cruciaux portant sur la révision de la Constitution. Pour le Parti communiste du Bénin (PCB)²¹, c'est un faux débat (Cf. Fatondji (2005). Les autres partis politiques évitent soigneusement d'aborder le sujet. Lorsque leurs leaders sont interpellés sur la question, ils se contentent de dire que le débat n'est pas d'actualité, ou est trop précoce (Adrien Houngbédji, président du Parti du renouveau démocratique). Sinon, ils attendent que les vrais tenants du pouvoir posent le débat (Akindes Adékpédjou, président de l'Alliance pour la démocratie et le progrès). Le seul parti qui a affirmé publiquement son opposition à la modification de la Constitution est le Mouvement pour une alternative du peuple (MAP), le parti de Lazare Sèhouéto, alors ministre de l'Agriculture²².

Quant aux grands candidats (Adrien Houngbédji, Amoussou Bruno du Parti social démocrate et Idji Kolawolé du Mouvement africain pour la démocratie et le progrès), ils étaient convaincus qu'ils avaient besoin du soutien de Kérékou pour se faire élire. Terrorisés à l'idée de déplaire à ce dernier, la plupart de ces leaders ne se sont impliqués dans les débats ni sur la révision de la Constitution, ni sur le couplage des élections. Il a fallu une forte pression des organisations contestataires de la "société civile" pour qu'un collectif de 13 partis politiques dénonce publiquement, en janvier 2006, le blocage du processus électoral et exige

²⁰ Malgré l'enregistrement de plus de 150 partis politiques, au plus une douzaine sont représentés à l'Assemblée nationale. Les 4 principaux partis ont souffert de vagues de démissions le plus souvent inspirées par le système Kérékou. Le Fard Alafia (Front d'action pour le renouveau démocratique) a souffert de la création du Car-Dunia (Congrès africain pour le renouveau) et de l'UDB (Union des démocrates du Bénin) ; le PRD (Parti du renouveau démocratique) a été écorné par la création du Madep et du PRD-Nouvelle Génération (Parti du réveil des démocrates pour la Nouvelle génération) ; le PSD (Parti social démocrate) a été secoué par la création de l'UP (Union patriotique), l'UPD-Gamesu (Union pour le Progrès et la démocratie) et le MSD (Mouvement pour la social démocratie) ; la RB (Renaissance du Bénin) essoufflée par des démissions en chaîne.

²¹ Le PCB (Parti communiste du Bénin) est le seul parti non impliqué dans le système clientéliste.

²² Une bonne partie de la classe politique est convaincue que c'est cette prise de position qui a coûté son poste au Ministre Sèhouéto lors du remaniement ministériel de janvier 2005. D'autres personnes soutiennent que le départ de Sèhouéto du gouvernement en 2005 s'explique par la volonté de Kérékou de libérer les présidents pour que leur double casquette de ministre et candidat perturbe la cohésion gouvernementale.

la tenue de l'élection présidentielle à bonne date²³.

En fait, la plupart des grands partis politiques ont pratiqué une passivité collusive. Bien qu'approuvant tacitement les mobilisations citoyennes, ils ne s'y sont pas impliqués parce que, d'une part, "mouillés" dans le système clientéliste de Kérékou, et d'autre part paralysés par l'instabilité des alliances.

Installés dans une logique de captage de rente (Igué John (2000 : 150-151), ces formations politiques s'illustrent par une fluidité des alliances (Banégas, 2003 : 250-255 et Awoudo, 2004), sans précédent. La matrice fondamentale de leur action se résume à la protection des intérêts et du statut de leurs dirigeants. Ainsi, l'opposition se montre inconstante. Connu comme un opposant au président Nicéphore Soglo (1991-1996), Adrien Houngbédji, leader du PRD est devenu premier ministre de Kérékou en 1996. En 1998, il a démissionné pour rejoindre l'opposition avec la RB de Soglo. Mais, en 2003, il a encore décidé de rejoindre la mouvance présidentielle. Cette «valse d'Adrien» ajoutée à la tentative avortée de la RB d'entrer, en janvier 2005, dans le gouvernement de Kérékou ont achevé de discréditer toute la classe politique. On en est arrivé à se demander si la démocratie béninoise était en panne d'opposants.

Incapable de réagir pour contrer le projet présidentiel de conservation du pouvoir, la classe politique béninoise a préféré laisser le terrain de l'animation de la vie politique aux organisations et autres structures qui se réclament de la société civile.

Cette passivité collusive a empêché les partis de jouer leur rôle de médiation. Elle a donné d'eux une mauvaise image au niveau des populations/électeurs qui les ont accusés de collusion avec le système Kérékou rejeté pour sa mauvaise gouvernance.

2/ Rejet de la politique clientéliste et de la mauvaise gouvernance de Kérékou

L'une des clés explicatives de la mobilisation citoyenne de l'élection présidentielle se trouve dans le rejet du modèle clientéliste de Kérékou qui a abouti à une mauvaise gouvernance, caractéristique majeure de ses deux mandats à la tête de l'Etat béninois (1996-2006). En effet, pour consolider son pouvoir, Kérékou s'est ingénié à incorporer dans l'appareil

²³ Le «Collectif des partis politiques pour la tenue des élections présidentielles à bonne date» était composé des partis suivants : la Rb de Rosine Soglo, le Madep de Fagbohoun, le Psd de Bruno Amoussou, l'Upr (Union pour une relève de qualité) de Issa Salifou, le Bgld (Bâtisseurs et gestionnaires de la liberté et du développement), l'Adp, l'Undp (Union nationale pour la démocratie et le progrès), le Pne (Parti national Ensemble), le Fades (Front d'action panafricain pour le développement économique et social), le Mds, l'Ipdl (Impulsion pour la démocratie), le Mjb (Mouvement de la jeunesse du Bénin) et le Cad (Congrès africain des démocrates).

gouvernemental et administratif un maximum de segments d'élites locales et régionales, anciennes et nouvelles (Vittin, in Monnier et Droz, 2004 : 48-49). En organisant ainsi, avec une grande habileté manœuvrière, l'assimilation réciproque des élites (Bayart, 1989), Kérékou a mis en place un système clientéliste dans lequel le détournement de deniers publics, la corruption, la surfacturation, la concussion et le trafic d'influence sont devenus des règles de conduite politique. Comme l'a constaté Transparency international, la corruption politique, c'est-à-dire «*l'abus de pouvoir par les dirigeants politiques à des fins personnelles dans le but d'augmenter leur pouvoir ou leurs richesses*», se porte bien (Nouwligbèto et Vieira, 2004).

Le compromis de l'ère Kérékou est «le laisser-faire, laisser piller». Chaque détenteur d'une parcelle du pouvoir est libre de l'utiliser dans ses transactions politiques et économiques. Le poids de cette économie politique de la manducation ou du ventre (Bayart, 1989) est tel qu'on a coutume de dire (dans la langue fon) que sous l'administration Kérékou, «même lorsqu'on ferme la bouche, quelque chose entre dedans quand même» (*Etè bo nudowo, kpèdé non biomè vovo*). Cet aphorisme traduit la difficulté que l'on éprouve pour échapper à des pratiques peu orthodoxes dans la gestion publique sous le gouvernement Kérékou. Un journaliste a pu écrire qu'avec ce système, «la République est devenue une vache à lait que les ministres et autres cadres de l'administration traient à leur gré» (Soglo, 2005). Et la présidente de la Cellule de moralisation de la vie publique (une structure de la Présidence de la République) renchérit en soutenant que «95% des ministres du gouvernement sont corrompus»²⁴.

«La politique du ventre» (Bayart, 1989) étant la matrice essentielle du système, l'impunité en devient la boussole. Les auteurs de malversations, bien que connus et identifiés, ne sont souvent pas inquiétés. Erigée en méthode de gestion publique, l'impunité à la Kérékou²⁵ participe, en fait, d'une stratégie de contrôle des élites : le contrôle par la barbichette.

Parallèlement à ce système, on a assisté à un phénomène de transformation sociale qui a érigé l'argent en un fétiche dont la possession confère au titulaire considération et respect. «*Dans le Bénin d'aujourd'hui, vous n'êtes rien quand vous n'avez pas d'argent*», nous a

²⁴ Déclaration de Anne Cica Adjaï sur Golf TV à l'occasion de l'affaire Hamani en 2003.

²⁵ Le procès de frais de justice criminelle (magistrats), l'arrestation tardive (à la veille de l'élection) de hauts gradés de la police et le limogeage du ministre des Affaires étrangères (accusé d'être impliqué dans une affaire de vente du domaine de l'Ambassade du Bénin à Washington) ont été considérées comme des mesurette à côté de l'océan des affaires du système Kérékou.

confié un animateur de l'ONG Africa Obota²⁶.

La combinaison du phénomène de l'argent-roi avec l'impunité a favorisé la criminalisation de la vie politique et de l'appareil d'Etat. Dans la longue liste des affaires qui ont jalonné les deux mandats de Kérékou, trois sont emblématiques de cette criminalisation de la sphère politique. La première est celle que l'on a appelé l'affaire Sonacop, du nom d'une entreprise d'Etat.

Un homme d'affaires, chef d'un parti de la mouvance présidentielle (Madep), a réussi le tour de force de racheter, en 1999, la puissante Société nationale de commercialisation des produits pétroliers (Sonacop) avec l'argent de cette même entreprise publique. Malgré le rapport de la Commission bancaire de l'Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine) qui établissait la fraude, Mathieu Kérékou a disculpé l'intéressé. Ce dossier reste le symbole de la confusion de la politique et de l'affairisme (Awoudo, 2001 : 26-27).

La deuxième affaire est celle qui a secoué le Bénin dans le dernier semestre de 2003. Il s'agit de l'Affaire Hamani du nom d'un malfrat transfrontalier, d'origine nigérienne, qui animait un trafic de véhicules volés, parfois avec assassinat des propriétaires.

Le bandit Hamani Tidjani a pu opérer pendant des années à partir du Bénin grâce à la complicité de hauts gradés de la police, des ministres du gouvernement et des personnalités de l'État dont il affirme financer les campagnes électorales. Accusé d'avoir commandité un braquage de voiture qui a failli coûter la vie à la fille du chef de l'Etat nigérian, Hamani a été arrêté et extradé au Nigéria en septembre 2003. Cette affaire a eu de graves répercussions politiques et économiques pour le Bénin. Kérékou a dû signer avec le Nigéria un protocole d'accord de sécurité frontalière, considéré comme un acte de reddition. Suite à cet accord, des policiers et des militaires nigériens ont été autorisés à patrouiller au Bénin. Ils ont créé la psychose, semé la terreur dans les villes frontalières, mais également à Porto-Novo et à Cotonou : des villes assiégées, des élus béninois malmenés par des forces de l'ordre nigérianes et six Béninois extradés de façon illégale au Nigéria. «*Notre souveraineté est mise à mal*», s'est indigné le journal *Le Point au quotidien* (Souberou, 2003). Les Béninois se sont sentis humiliés par les développements de l'affaire Hamani.

La troisième affaire symbolisant la criminalisation de la vie politique est le dossier de l'assassinat, en novembre 2005, du procureur général de la Cour d'appel de Parakou. Soupçonné d'avoir commandité

²⁶ Entretien avec Rufin Godjo, Paris, le 11 avril 2006.

ce crime, le maire de Parakou, la troisième ville du Bénin, a été arrêté. Avec ces différentes affaires dont certaines éclaboussent le chef de l'Etat et sa famille²⁷, le système Kérékou est totalement discrédité. La défiance est d'autant plus forte que la gestion Kérékou a abouti à une morosité économique qui a accentué la paupérisation de la population.

Les partis politiques dans leur ensemble ont été associés à ce bilan économique peu flatteur, parce que dans leur grande majorité, ils ont participé, à un moment ou à un autre, à des gouvernements Kérékou.

Le néopatrimonialisme (Médard, 1991) qui structure la vie politique béninoise est rendu directement responsable de l'échec économique du pays. Aussi est-il symptomatique que des dirigeants politiques soient considérés par une partie de la presse et de la "société civile" comme «des pilliers de l'économie nationale» (Bossou, 2006 : 11 et *Le Matin*, 2006 : 3).

Dans ce contexte, la mobilisation citoyenne est apparue pour suppléer la vacance du politique en panne d'idées et discrédité par une logique de recherche de rente.

3/ Motivations et enjeux des mobilisations

Pour mieux saisir les motivations qui ont sous-tendu les mobilisations citoyennes, il convient d'abord d'identifier les acteurs, notamment les grands leaders. Il s'agit de personnalités civiles, de cadres de professions libérales (avocats, gestionnaires d'entreprises privées, consultants dans divers domaines) et quelques enseignants en mal de modernisation sociale et économique, des déçus des aventures politiques, des retraités motivés à l'idée d'occuper utilement leur temps, des syndicalistes dépités des négociations sans lendemain avec les gouvernements successifs, les diplômés sans emploi et d'autres acteurs à plusieurs casquettes (multipolarité).

Le profil sociologique et professionnel de la majorité de ces acteurs montre que leur indépendance par rapport à la Fonction publique a été un vrai atout pour leurs actions. Le pouvoir en place était privé de moyen de pression directe contre eux. «*Nos origines professionnelles constituaient un terreau favorable à une résistance de longue durée*», a expliqué un des leaders de Fors-présidentielle²⁸.

Les différents acteurs impliqués dans les mobilisations citoyennes

²⁷ Affaire OPT /Titan : la société américaine Titan a été condamnée aux USA à une amende de 28 millions de \$ pour avoir payé un pot-de-vin de 2 millions \$ US pour financer la campagne de réélection Kérékou en 2001 et acheter des bijoux à l'épouse du chef de l'Etat afin de s'assurer l'achat de l'opérateur national des télécommunications OPT.

²⁸ Entretien avec Charlemagne Lokossou, Cotonou le 1^{er} juin 2006.

militent, pour la plupart, au sein des ONG dont les objets sont divers, mais recouvrent le plus souvent le champ politique ou citoyen : la promotion de l'éducation civique (Elan, Africa Obota, Alcreer), la lutte contre la corruption (Transparency-International Bénin, Fonac, Nouvelle éthique) la promotion et la défense des droits humains (DHP) et la prévention des conflits (Wanep)... Ils se sont rendu compte que le système politique en place constituait un handicap pour la réalisation des objectifs de leurs associations. Il fallait donc s'attaquer à l'environnement global pour espérer faire avancer des causes sectorielles et individuelles. En fait, les motivations de ces acteurs de la "société civile" sont aussi bien politiques que socio-culturelles.

a) La défense du contrat social de la conférence

Les organisations de la "société civile" (OSC) engagées dans le mouvement citoyen de la présidentielle ont déterminé et réaffirmé à plusieurs reprises les enjeux de leurs luttes²⁹. Ils se résument à la préservation du contrat social de la Conférence nationale de février 1990. Il s'agit de défendre le respect des libertés publiques et des règles du jeu démocratique en vue de la préservation de la paix, de la justice sociale et de la promotion économique.

Le projet de révision de la Constitution est perçu comme une tentative de rupture du pacte social de la Conférence nationale. Il est vécu comme une prime à la mauvaise gouvernance qui a plongé l'économie nationale dans une situation de morosité, préjudiciable à tout le corps social.

L'action de ces organisations de la "société civile" peut être vue comme une action collective qui rassemble différents acteurs sociaux qui ont pour objectif de défendre des acquis politiques (les libertés publiques, la démocratie et ses retombées sociales), donc assurer la consolidation de normes sociales collectivement établies. De nombreux acteurs ont eu le sentiment que ces normes et valeurs risquaient d'être atteintes et le consensus social fragilisé si le projet de révision de la Constitution prospérait. Leur action concourt à un maintien de l'ordre social. Mieux, ils ont perçu la remise en cause du consensus national comme une menace directe pour les activités économiques³⁰. Les motivations de la mobilisation de ces groupes de la "société civile" ne sont pas que politiques. Elles puisent également leurs racines dans des considérations socio-culturelles.

²⁹ Fors-présidentielle 2006, Déclaration du 20 décembre 2005.

³⁰ « Si le pays allait mal, nos cabinets seraient malades ; nos affaires n'allaient pas prospérer », a justifié maître Joseph Djogbéno, Cotonou, entretien du 26 mai 2006

b) Expression d'une solidarité socio-culturelle

On peut considérer la mobilisation citoyenne comme l'expression d'une solidarité socio-culturelle. Il s'agit d'aider les citoyens en difficulté économique du fait de l'échec économique de l'administration Kérékou. Au Bénin, lorsque le voisin est en difficulté, on ne demande pas son avis avant de lui venir en aide. Cela fait partie des valeurs socio-culturelles. Chacun apporte son soutien, quelle que soit sa situation sociale. Ce soutien peut être financier, moral, politique ou autre. Constatant la dégradation de la situation socio-économique avec un appauvrissement croissant de la population, des acteurs de la "société civile" se sont sentis interpellés. Il ne faut donc pas laisser le destin du pays dans les mains de quelques individus qui prennent le risque de tout détruire. Ce n'est pas de la nation en tant qu'entité économique qu'il s'agit, mais de la nation en tant qu'entité sociale.

Dans l'ensemble, les professionnels de la politique ont laissé le terrain des débats politiques à des organisations de la société civile qui ont joué le rôle d'une opposition par défaut ou par substitution. On peut même parler d'une opposition putative, c'est-à-dire une opposition supposée légale, légitime, malgré l'absence d'un fondement juridique réel. Comme la nature, la sphère politique a horreur du vide, notamment dans un contexte de multipartisme et de liberté de presse.

En adoptant une posture d'opposant, ces organisations de la "société civile" ont provoqué une démonopolisation du travail politique.

II- Ouverture de l'agora politique et consolidation démocratique

La transition démocratique, c'est le passage consensuel, progressif et pacifique d'un régime totalitaire vers un régime démocratique³¹. Au stade de la consolidation, les transitologues confèrent aux partis politiques un rôle prépondérant. Pour eux, la consolidation de la démocratie passe par le renforcement de la société politique. La "société civile" n'intervient qu'au lendemain d'une «transition démocratique complète» (Linz et Stepan, 1996 : 7).

A la lumière de ce modèle théorique, l'aggravation de la crise des formations politiques au stade de l'affermissement de la démocratie peut laisser penser que la transition démocratique béninoise est inachevée. Mais, lorsqu'on examine les répercussions politiques et institutionnelles des mobilisations citoyennes au Bénin, on s'aperçoit que la trajectoire de la démocratie béninoise semble invalider le modèle proposé par les

³¹ Cf. Juan J. Linz (1978) ; Guillermo O'Donnell, Philippe C. Schmitter, Laurence Whitehead (1986) ; Ibrahima Fall (1993 : 43-53) ; Tafsir Malick Ndiaye (1992 : 13-29) ; Théodore Holo (1990 : 131-169).

transitologues.

En seize ans de pratiques démocratiques au Bénin, les institutions républicaines ont prouvé leur solidité. Trois alternances se sont produites à la tête de l'Etat. Gardienne de la Constitution, la Cour constitutionnelle est devenue une tour de contrôle du système démocratique. Il est accepté comme un arbitre des conflits politiques. L'instauration d'un régime présidentiel atténué favorise une stabilité gouvernementale, malgré les aléas des recompositions de majorités parlementaires (Gazibo, 1998). En plus de la force structurante des normes juridiques, les acteurs politiques béninois sont portés vers le compromis. Bien qu'ils développent des stratégies d'instrumentalisation des clivages identitaires à des fins de conservation ou de conquête du pouvoir, la configuration fragmentée des groupes ethniques et le système électoral les incitent à des alliances dont le fonctionnement prouvent que les partis politiques et les électeurs acceptent les règles du jeu électoral (Creevy, Ngomo et Vengroff, 2005 : 489). Les citoyens ont donc éprouvé et confirmé leur adhésion au système et aux procédures démocratiques, renouant ainsi avec l'économie politique de la patience.

Gautier Pirotte a averti que l'adoption du projet de constitution d'une société civile à travers les ONG contrôlées par les élites urbaines est un des facteurs essentiels de la recomposition d'une économie politique de la patience à l'heure du renouveau démocratique et des réformes politico-institutionnelles et économiques (Gautier, 2002).

Après les mobilisations citoyennes marquant la présidentielle de 2006, nous pouvons affirmer que le Bénin a franchi un grand pas sur le chemin de la démocratisation. Ce pays semble avoir fini sa transition démocratique pour entrer dans une nouvelle ère, celle d'une démocratie nouvelle, majeure et responsable (B). Cette consolidation a été rendue possible par l'ouverture de l'agora politique (A).

A/ L'agora politique, un domaine partagé

Habituellement, la sphère politique est l'espace du débat et de la confrontation d'idées qui permettent à la société de s'édifier sur la base de valeurs communes, desquelles naissent des projets et des finalités. En cela, le politique est pourvoyeur en perspectives, en visions, en projets issus de la volonté et de l'entente sociale. Il a donc la responsabilité de donner un cadre institutionnel à la volonté populaire.

Se fondant sur ce rôle classique du politique, les partis politiques béninois se comportent jusque-là comme les professionnels qui ont le monopole des débats politiques à travers le gouvernement, l'Assemblée

nationale et les foras publics. Autrement dit, ils considèrent que l'agora politique relève de leur domaine de compétence exclusive³². Aussi ne cessent-ils de rappeler qu'ils sont les seules organisations chargées d'animer la vie politique et de concourir à l'expression du suffrage universel (art. 5 de la Constitution du 11 décembre 1990). Désormais, ils devront partager avec la "société civile", tout au moins, le travail politique de formation de l'opinion publique (Schwartzberg, 1988 : 400-401). L'ouverture et l'élargissement des débats politiques à toutes les composantes sociales se dessinent comme une nouvelle donne de la gestion de l'espace public béninois. Cette transformation est porteuse d'une nouvelle dimension participative de la vie politique. La démonopolisation du travail politique qu'induit l'intervention de nombreuses organisations de la société civile dans la sphère politique prépare une passerelle qui permettra à cette structure sociale de maintenir le statut de corps politique qu'elle s'est constituée. En œuvrant pour l'éducation civique et la participation politique, ces organisations contribueront à transformer l'individu béninois en un citoyen.

Les partis seront d'autant plus contraints de partager l'agora politique qu'ils sont d'une part affaiblis par les mobilisations citoyennes, et que d'autre part, la détermination de ces groupes de la "société civile" à maintenir leur contrôle de l'action publique coule dans le marbre une appropriation citoyenne des règles démocratiques.

1/ Affaiblissement des partis politiques : une crise de légitimité

Se révélant incapables de propager l'esprit civique et de transmettre les revendications des citoyens sur la scène politique nationale, les partis politiques du Bénin sont aujourd'hui affaiblis. Il ne s'agit pas de la fin des partis, mais d'une aggravation de la crise de leur légitimité.

Deux facteurs permettent de caractériser cette crise. Il y a, d'une part, le désaveu qu'ils ont subi au niveau des urnes et, d'autre part, leur incapacité à peser dans la formation du premier gouvernement de Boni Yayi.

L'adhésion de la population à une personnalité qui ne fait pas partie du sérail politique est un soufflet pour la classe politique. Rappelons que Boni Yayi a été plébiscité au deuxième tour de l'élection avec un score de 74,5%. Et qu'il était en tête du scrutin du premier tour dans sept (7) départements sur 12 avec un total de plus de 35% des voix, devançant de 11 points Adrien Houngbédji, arrivé en deuxième position.

³² Ils sont confortés dans cette posture par les lois électorales successives qui prescrivent le scrutin de liste lors des élections législatives.

Un autre fait significatif ou symbolisant de la défaite des politiques : le candidat de la Renaissance du Bénin, le parti de l'opposition a été battu dans ses fiefs de Cotonou et de Ouidah par le nouveau venu. Les électeurs ont démontré qu'ils peuvent être imprévisibles et décider en toute indépendance de ne pas accorder leur confiance aux partis politiques. L'électorat captif est en passe de devenir une denrée rare. Les électeurs peuvent désormais forger leur opinion, sans tenir compte des acteurs politiques.

La deuxième manifestation de la crise des partis politiques s'est révélée lors de la formation du gouvernement de Boni Yayi. Contrairement aux mœurs et pratiques politiques nationales (Awoudo, 2004 : 36), les partis n'ont pas pu peser sur les choix du nouveau Président. Les manifestations de rue exigeant qu'aucun ancien ministre, ni chef de partis ne figurent sur la liste du gouvernement ont été entendues.

A ces deux facteurs manifestant la crise des partis, il convient d'ajouter un troisième. Après les élections, le Bénin est entré dans une phase de recomposition/renouvellement de la classe politique. Dans cette phase délicate et forcément mouvementée, les partis restent plutôt faibles. Ils ne peuvent pas être suffisamment forts pour avoir la capacité de résister aux pressions des organisations se réclamant de la "société civile".

La combinaison de ces différents phénomènes pose un problème de légitimité des partis politiques. Leur utilité est, même, remise en cause. Quel sens donner à leur présence dans le forum politique, si leur travail se résumait essentiellement à attendre la veille des élections pour mobiliser les électeurs en vue de la conquête et de l'exercice du pouvoir ? Peuvent-ils continuer à être le cadre privilégié du recrutement du personnel politique, si, à chaque élection, ils sont obligés de recourir à des mouvements et associations non partisans pour mobiliser les électeurs ? Sont-ils encore qualifiés s'ils ne sont pas perçus comme des structures vouées à la recherche de l'intérêt général ? Les partis politiques sont-ils adaptés à la démocratie béninoise ou peut-on affirmer que la greffe des partis n'a pas pris dans le contexte béninois ?

Ces multiples interrogations surgissent dans un contexte où des organisations non gouvernementales, fortes du succès des mobilisations citoyennes dans le cadre de l'élection présidentielle ne semblent pas prêtes à quitter l'arène politique, confirmant ainsi une appropriation citoyenne de la démocratie.

2/ Appropriation citoyenne de la démocratie

Des organisations agissant au nom de la “société civile” semblent vouloir s’incruster dans l’agora politique. Dès le lendemain de l’élection, elles ont publié un communiqué pour indiquer au nouveau chef de l’Etat qu’elles entreprendront tout au long de son mandat des activités de contrôle citoyen de l’action publique et qu’elles resteront également « attentives au comportement des partis politiques dans l’accompagnement [du] changement »³³.

Elles confirmeront cette volonté d’intervention dans l’arène politique au lendemain de la formation du premier gouvernement Boni. Les députés ont engagé une procédure de modification de la Constitution pour prolonger leur mandat d’un an et coupler les élections législatives et municipales en 2008. La réaction des acteurs du mouvement citoyen ne s’est pas fait attendre. Les associations et personnalités de la “société civile” réunies au sein de Fors-présidentielle 2006 se sont retrouvées pour transformer leur mouvement en Forum des organisations de la société civile pour le contrôle citoyen de l’action publique (Fors-Cap). Ce Forum a affirmé son opposition au projet des députés. Il a estimé qu’il s’agissait non pas d’une réforme constitutionnelle, mais plutôt d’une « modification circonstancielle et opportuniste ». Fors-Cap propose au Chef de l’Etat, la mise en place d’une commission de réforme constitutionnelle dans un cadre élargi pour proposer des solutions consensuelles³⁴.

Invité à se prononcer sur le sujet en commission parlementaire, le nouveau ministre porte-parole du gouvernement a demandé « le report de la séance à une date très éloignée pour permettre une large consultation sur le sujet entre l’Assemblée nationale, le gouvernement et la société civile » (sic) (Houngbo, 2006 et Ebo, 2006). Cette déclaration a déclenché l’ire des députés qui, après avoir vitupéré la “société civile”, ont continué l’examen de la proposition de loi, objet de la dissension. Le 23 juin 2006, ils ont voté une loi constitutionnelle modificative de l’article 80 de la Constitution, portant leur mandat de 4 à 5 ans, avec effet rétroactif. Il s’en est suivi un bras de fer médiatico-judiciaire entre les députés et des organisations non gouvernementales conduites par Fors-cap. L’épreuve de force politique s’est soldée par l’échec des parlementaires, puisque la Cour constitutionnelle a invalidé la modification constitutionnelle au motif que « *le mandat [parlementaire] de quatre (4) ans, qui est une situation constitutionnellement établie, est*

³³ Fors-présidentielle 2006 (mars 2006).

³⁴ Fors-cap (avril 2006).

le résultat du consensus national dégagé par la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 et consacré par la Constitution en son Préambule qui réaffirme l'opposition fondamentale du peuple béninois à...la confiscation du pouvoir ; que même si la Constitution a prévu les modalités de sa propre révision, la détermination du peuple béninois à créer un Etat de droit et de démocratie pluraliste, la sauvegarde de la sécurité juridique et de la cohésion nationale commandent que toute révision tienne compte des idéaux qui ont présidé à l'adoption de la Constitution du 11 décembre 1990, notamment le consensus national, principe à valeur constitutionnelle»³⁵.

Cette décision, dont certains fondements juridiques sont fortement critiquables, fragilise encore plus la classe politique. En limitant les prérogatives du pouvoir constituant dérivé ou institué (l'Assemblée nationale) pour non respect du consensus national (érigé en principe à valeur constitutionnelle), l'arrêt de la Cour Constitutionnelle peut contribuer à une réduction ou une banalisation du rôle des institutions établies par la Constitution dans le jeu politique et le système juridique. On pourrait l'analyser comme le triomphe de la thèse de la prééminence de la «nécessité politique et éthique»³⁶ sur la force du droit. Un tel développement pourrait constituer, d'après certains juristes béninois, une menace pour la construction de l'Etat de droit au Bénin, en ce sens qu'il donnerait libre court à un consensualisme préjudiciable au fonctionnement des institutions (Bossou, 2006 : 14-15).

Il convient de dépasser cette logique qui privilégie les institutions par rapport à la démocratie et vice versa. Certes, la Constitution réserve aux gouvernants l'initiative de l'action politique et juridique et leur mise en œuvre formelle. Mais, elle ne leur confère pas le monopole des expressions démocratiques, y compris lorsque les débats touchent au texte de la loi fondamentale.

Le contrôle citoyen de l'action publique peut être analysé comme une des formes de la participation des citoyens à la gestion démocratique des affaires publiques. En l'adoptant comme ligne d'intervention dans la sphère politique, des acteurs de la "société civile" béninoise ont affiché une détermination à exercer pleinement leur métier de citoyen.

Cette posture traduit une appropriation citoyenne de la démocratie. Celle-ci n'est plus perçue comme la seule affaire des élites politiques. Il y a là une intériorisation des règles du jeu démocratique. Si ces groupes de la "société civile" s'acharnent à défendre la démocratie,

³⁵ Décision DCC 06-074 du 8 juillet 2006.

³⁶ Fors Cap (2006).

c'est qu'ils considèrent que ce système politique est le «seul jeu possible de la ville» (Linz, 1990 : 158). Il se confirme donc qu'au Bénin la démocratie est perçue comme le seul horizon plausible. Ce nouveau signe vient s'ajouter à d'autres indices d'appropriation de la démocratie par les électeurs soulignés par des auteurs et confirmés par l'élection présidentielle de 2006 : considération de l'acte électoral comme une affaire de conviction personnelle, considération du vote comme un outil de sanction du pouvoir, l'adoption de la patience démocratique (attendre 5 ans pour sanctionner le pouvoir) (Banégas, 2003 : 406-407), l'ambiance animée des campagnes électorales, un scrutin pacifique (sans violence), le niveau élevé d'informations sur les candidats et les thèmes électoraux, un taux de participation élevé (81,70%³⁷ au premier tour et 69,54%³⁸ au second tour), l'acceptation des résultats par les protagonistes.

L'appropriation de ces procédures démocratiques par les citoyens et la volonté de nombreux acteurs du mouvement citoyen de demeurer présents dans l'arène politique consolident la démocratie béninoise. Mieux, elles soulignent la maturité de ce processus démocratique.

B/ L'éveil d'une démocratie mature

Cette maturité se mesure à l'émergence de l'opinion publique dans le système politique béninois, au sacre de l'alternance démocratique et à l'avènement d'une nouvelle ère politique, celle de la gestion axée sur les résultats.

1/ Emergence de l'opinion publique dans le système politique béninois

A la faveur de l'élection présidentielle, de nombreux acteurs se réclamant de la "société civile" ont fait la démonstration que par la mobilisation sociale ou politique, les associations et personnalités non partisans peuvent créer en leur faveur un rapport de forces qui oblige le politique à céder. Certes, cette action prolonge et renouvelle les mobilisations sociales à l'époque coloniale, pendant les premières années de l'indépendance (Glèlè-A, 1969 : 236-247 & 311-312) et les mouvements protestataires de la fin des années 1980 (Banégas, 1995). La nouveauté maintenant est que le mouvement a pris le temps de se structurer et de s'afficher dans l'arène politique comme une force avec laquelle il faut compter. Elle postule l'émergence dans le système politique béninois de l'opinion publique, c'est-à-dire «une force sociale résultant de la similitude de jugements portés sur certains sujets par une pluralité d'individus, et qui s'exteriorise dans la mesure où elle prend conscience

³⁷ Décision de la Cour constitutionnelle du 15 mars 2006.

³⁸ Décision de la Cour constitutionnelle du 23 mars 2006.

d'elle-même» (Burdeau, 1995 : 951).

Comme on le sait, l'irruption de l'opinion publique dans la sphère politique annonce toujours des temps démocratiques. Car, avec la "démocratie du public", les princes ne disposent plus du pouvoir à leur gré. Leur élection ne leur donne plus un blanc-seing pour gérer et décider comme ils le veulent, jusqu'au prochain scrutin. Leurs actions sont soumises de façon permanente au tribunal de l'opinion. Les affaires publiques, les choix politiques et les orientations nationales seront soumis à des discussions qui dépassent le strict cadre politique. Les gouvernants sont obligés constamment de prendre en compte les points de vue de ce qui est supposé comme opinion publique. Celle-ci n'est pas le peuple souverain, encore moins l'expression de la volonté de ce peuple.

Le modèle d'opinion publique qui se dessine au Bénin est comparable à celui proposé par Habermas : il désigne une frange de personnes éclairées se prononçant sur les affaires publiques à l'issue de processus d'information et de délibération (Habermas, 1997). Dans cette hypothèse, une élite de la société joue un rôle de médiateur entre les besoins de la société et l'Etat. L'opinion publique signifie donc la représentation d'une aptitude et d'une légitimité au jugement du pouvoir politique.

Au Bénin, c'est l'élite urbaine (Gautier, 2004) qui a investi les associations et organisations non gouvernementales qui assume cette tâche de leader d'opinion. Elle s'octroie ainsi le droit de juger les gouvernants, de refléter des points de vue ou des prises de positions qui sont censés être ceux des électeurs ou des populations. La classe politique se trouve ainsi sous la surveillance de la veille citoyenne. «*La puissance d'intimidation sociale*» qu'Ostrogorski a désigné comme «*la force suprême de la démocratie*» (Ostrogorski, 1993 : 664) est appelée à s'exercer pleinement contre les gouvernants. Pour reprendre l'adage en le reformulant, la peur du gendarme de l'opinion publique semble devenir le commencement de la sagesse dans la gestion de la chose publique.

En s'érigeant en fabrique de l'opinion publique, les acteurs des associations, groupes de pression, syndicats et personnalités civiles soulèvent plusieurs questions.

La première est celle de la démocratisation de ces instances et de leurs procédures de délibération. Quel sera le processus de production/construction de l'opinion publique ? Comment ces acteurs variés et multiples peuvent influencer l'opinion publique qui a sa propre dynamique ?

La crise qui a secoué les organisations engagées dans les

mobilisations citoyennes, à propos de la désignation des représentants de la « société civile » à la Cena, souligne la pertinence de ces interrogations. En effet, à cette phase du processus électoral, on a assisté à un déchirement des organisations se réclamant de la « société civile ». Alors que Fors-présidentielle a engagé un processus de sélection de l'ensemble des représentants de la « société civile » à la Cena et dans les démembrements de cette structure³⁹, le Ministère des relations avec les institutions et la société civile a réuni un groupe d'associations et de syndicats pour désigner le syndicaliste Pascal Todjinou comme représentant de la « société civile » à la Cena. Ce choix a été fortement contesté par Fors-présidentielle⁴⁰. L'affaire a donné lieu à un bras de fer médiatico-judiciaire au cours duquel les uns accusaient les autres d'être instrumentalisés par le gouvernement. Saisie par Fors-Présidentielle, la Cour constitutionnelle a annulé le processus géré par le Ministère. Fors-présidentielle désigne alors le jeune avocat Joseph Djogbénu comme son représentant. L'autre groupe s'est réuni en dehors de l'administration publique pour reconduire Todjinou. On s'est retrouvé avec deux listes de la « société civile ». La haute juridiction constitutionnelle a exhorté les deux réseaux d'organisations à se concerter pour désigner tous les représentants de la « société civile », sinon les sièges de cette catégorie resteront vides. Mais, les rivalités étaient telles qu'il était devenu impossible de mettre en œuvre l'arrêt de la Cour. Il a fallu une médiation d'un haut dignitaire (abbé Penoukou) de l'Eglise catholique pour que les deux groupes pussent désigner la notaire et professeur de droit, Véronique Déguénon comme représentant de la « société civile » à la Cena.

Cet épisode montre bien que des acteurs se réclamant de la « société civile » peuvent être victimes d'une lutte de leadership, susceptible de nuire à sa crédibilité. Mieux, le fonctionnement des ONG de cette « société civile » révèle de nombreuses faiblesses. Comme les partis politiques, ces organisations ont très peu de militants. Elles opèrent essentiellement dans les villes ; ce qui exclut les acteurs sociaux des zones rurales. Il n'existe aucun mécanisme de gestion de leur responsabilité. Elles sont sujettes à la tentation du pouvoir (on a vu deux acteurs de la « société civile » entrer au gouvernement de Kérékou après l'élection présidentielle de 2001). Il se pose également la question de leur indépendance par rapport aux bailleurs de fonds⁴¹.

Dans ces conditions, on peut se demander comment elles peuvent

³⁹ Fors-présidentielle 2006 (2005) et Lettre à la Cour constitutionnelle (2005).

⁴⁰ Fors-présidentielle (2005) et cf. également Décision DCC 05-111 du 15 sept. 2005.

⁴¹ Pendant la période électorale, la chancellerie d'un pays européen organisait régulièrement des dîners au cours desquels quelques acteurs des organisations discutaient à bâtons rompus, mais discrètement, de stratégies pour renforcer le rôle de la société civile.

assumer efficacement et légitimement le rôle de fabrique de l'opinion publique si elle ne subissait pas une restructuration profonde. La solution viendrait peut être de l'introduction des sondages d'opinion dans la vie politique. Cela répondrait peut-être au besoin des politiques de voir mesurer l'opinion publique et faciliter ainsi sa prise en compte.

Par ailleurs, il se pose le problème de la compatibilité de l'opinion publique avec l'article 80 de la Constitution qui interdit tout mandat impératif au niveau des députés. On pourrait parler à cet égard d'un débat juridique théorique, mais il a son importance.

Dans tous les cas, l'émergence de l'opinion publique confirme l'approfondissement et l'enracinement du processus démocratique au Bénin. La confirmation de cette présence citoyenne dans le forum obligera la classe politique à revoir sa stratégie d'intervention socio-politique à l'égard des populations, aux fins de reconquérir sa crédibilité. Elle sera d'autant plus portée vers cette perspective que le principe de l'alternance a été consacré.

2/ Le sacre de l'alternance démocratique

L'alternance, c'est la possibilité juridiquement organisée pour que des partis politiques ou des coalitions opposées puissent se succéder au pouvoir. Plus qu'une permutation des mêmes forces politiques au pouvoir et dans l'opposition (Quermonne, 2003), elle semble prendre, au Bénin, la signification d'un changement du titulaire du pouvoir lorsqu'il s'agit de l'alternance présidentielle.

La particularité de la troisième alternance de la quatrième élection présidentielle de l'ère du renouveau démocratique, c'est qu'elle a été rendue réelle sans l'apport décisif des partis politiques. Par contre, la contribution des organisations se réclamant de la "société civile" a été déterminante. Elles ont joué un rôle de catalyseur dans le processus de délégitimation du système Kérékou. La mobilisation citoyenne qu'elles ont portée, a contribué à souligner les insuffisances du pouvoir et la faiblesse de l'argumentaire développé par les partisans de Mathieu Kérékou. En orientant une partie de ses critiques sur la mauvaise gestion de Kérékou et la corruption de son système, ces organisations ont contribué à discréditer le pouvoir de Kérékou et disqualifier la classe politique. Dès lors le boulevard du pouvoir a été ouvert pour un homme jugé neuf.

Mieux, les mobilisations citoyennes ont augmenté les possibilités d'alternance démocratique au Bénin. Car, avec le résultat obtenu dans la défense de la Constitution, la limitation du mandat présidentiel est érigée

en un nouveau veau d'or devant lequel tous les citoyens doivent s'incliner. De ce fait, les possibilités pour que la fréquence de l'alternance s'accélère sont grandes. Il va sans dire que le principe de limitation du nombre de mandats présidentiels est désormais sacré dans le système politique béninois.

Trois alternances en quatre élections présidentielles constituent un indice d'accélération de la fréquence des alternances. Or, plus cette fréquence est élevée, plus la démocratie se consolide parce que la tentation de recourir à des moyens non démocratiques de conquête du pouvoir s'amenuise, si elle n'est pas estompée. La troisième alternance laisse croire que le principe d'une alternance politique apaisée est acquis. On peut parler d'une tradition de l'alternance démocratique qui s'instaure.

D'autre part, l'arrivée au pouvoir d'un nouveau venu va davantage ouvrir le jeu politique. Celui-ci ne sera plus dominé par une ou deux personnalités fortes. Cela permet au Bénin d'échapper à certains modèles politiques africains où le changement du titulaire de la magistrature suprême est rendu hypothétique soit par le contrôle du pouvoir par un appareil politico-militaire (Blaise Compaoré au Burkina-Faso, Ben Ali en Tunisie), soit par la présence d'un leader qui a prouvé sa capacité de résistance au processus de démocratisation (Bongo au Gabon et Biya au Cameroun),

En contribuant à la réalisation de l'alternance, les acteurs des mobilisations citoyennes béninoises ont indirectement œuvré pour l'instauration d'une tradition du fair-play politique. Adrien Houngbédji a reconnu sa défaite et a adressé ses félicitations à Yayi Boni. Cette attitude tranche avec le comportement de Kérékou en 1991 et celui de Soglo en 1996. Elle crée un précédent qui pèsera sur les comportements des protagonistes des élections présidentielles à venir.

D'un autre côté, l'acceptation de l'alternance au pouvoir a confirmé la possibilité d'organiser pacifiquement la dévolution du pouvoir dans des conditions parfaitement démocratiques.

La possibilité de l'alternance met fin, dans le contexte béninois, à l'intangibilité du chef d'Etat, un principe qui caractérisait la quasi-majorité des systèmes politiques africains pendant l'âge d'or du monopartisme. A partir du moment où l'accession au pouvoir ne peut plus être verrouillée par la présence prolongée d'un chef d'Etat pour une durée indéterminée, le renouvellement de l'élite politique pourra s'effectuer dans des conditions pacifiques. L'opposition peut espérer accéder un jour au pouvoir.

Mais, le système béninois comporte une grande faiblesse quant

aux conditions de réalisation de l'alternance. Celle-ci est difficilement réalisable sans une opposition organisée. Malgré le vote d'une loi sur le statut de l'opposition, sa mise en œuvre tarde à se concrétiser. Plus grave, très peu d'hommes politiques béninois aiment assumer un statut d'opposant. Ils pourront surmonter cette difficulté, si le statut était appliqué. La concrétisation de ce statut postule d'une l'alternance juridiquement et politiquement mieux organisée.

Malgré cette limite, il est constant que la possibilité de l'alternance au pouvoir est acquise au Bénin⁴². Cette possibilité est un baromètre de la vitalité et de la maturité d'une démocratie. Elle donne d'abord un sens à l'économie politique de la patience démocratique. Elle témoigne, ensuite, de l'acceptation des principes et des valeurs démocratiques par les forces politiques en présence. Elle démontre, enfin, le maintien du consensus sur le contrat social de la conférence nationale. Les conditions sont, dès lors, favorables à l'ouverture d'une nouvelle ère dans le système de gestion de la cité.

3/L'ère de la gestion axée sur des résultats : le gouvernement pour le peuple ?

La présidentielle de 2006 semble ne pas être seulement un moment, mais un mouvement, une césure politique. Une nouvelle ère s'ouvre, celle de la gestion axée sur des résultats. Attachés à leurs libertés, les Béninois veulent donner un contenu économique à leur démocratie.

Après le renouveau démocratique, des organisations engagées dans le mouvement citoyen du scrutin présidentiel en ont appelé à un renouveau économique. Ce désir de mieux vivre dans le cadre d'une nation entreprenante traduit une volonté de voir changer les mœurs et pratiques politiques qui, jusque là, sont marquées par le néopatrimonialisme et une logique de captage de rente.

⁴² Les trois conditions dégagées par Léo Hamon (« Nécessité et conditions de l'alternance », *Pouvoirs*, n° 1, 1977 : 19-43) pour la réalisation de l'alternance démocratique, sont réunies. Le retour au pouvoir de Kérékou en 1996 répond à la première condition relative à la possibilité pour l'opposition de revenir au pouvoir, donc de gouverner ultérieurement. La deuxième condition est l'existence d'un consensus minimum entre les forces politiques sur les institutions et les valeurs démocratiques. Le maintien du consensus de la conférence nationale malgré les changements de gouvernements et de chefs d'Etat en apporte la preuve magistrale. La troisième condition de l'alternance suppose que le nouveau chef de l'Etat peut gérer la société sans renoncer à la réformer, mais sans non plus en bouleverser les structures au-delà des engagements électoraux pris. Le maintien du régime politique et l'idéologie qui la porte montre bien qu'aucun changement de pouvoir n'a provoqué une révolution de la société. C'est dire que la classe politique béninoise a adhéré aux trois conditions de l'alternance.

Au lendemain de l'élection, Fors-présidentielle a rappelé au nouveau chef de l'Etat les attentes des populations. Pour les responsables de ce Front, le peuple attend du nouveau gouvernement que les fondements de l'Etat de droit soient renforcés et que soit assurée la prospérité de la nation à travers la mise en place d'un «*modèle économique basé sur la trilogie : Production-Transformation-Exportation pour engendrer une véritable nation*»⁴³.

Le modèle de management du pouvoir qui se dessine est celui de la gestion axée sur les résultats. Il s'agit d'abord d'une philosophie de la gestion publique qui crée chez les gouvernants une obligation de résultat en faveur des populations. Cela suppose pour le chef de l'Etat de disposer d'un programme de gouvernement clair et cohérent, d'assurer une gestion axée sur la satisfaction des besoins des populations et de se soumettre à une reddition des comptes (accountability)⁴⁴.

Pour le premier point, certes avec la fragilisation des partis, l'avenir paraît résider dans la désignation des gouvernants sur la base, tantôt de leurs compétences professionnelles, tantôt de leur prestige personnel ou de leur charisme médiatique. Mais, il n'empêche que ces gouvernants doivent être porteurs d'un projet de société ou d'un programme politique qui réponde aux préoccupations des électeurs dont l'acceptation doit leur conférer un mandat clair et sans équivoque.

Une fois investie de l'autorité présidentielle, le chef de l'Etat et son gouvernement doivent mettre en œuvre une gestion tournée essentiellement vers la satisfaction des priorités et besoins des populations. Il s'agit d'offrir aux citoyens des services et programmes de bonne qualité. Cela suppose l'instauration d'un système qui favorise l'esprit d'initiative, le leadership et la participation.

Le contrôle citoyen de l'action publique ouvre la voie à la mise en place d'un système de reddition de comptes. Cela fait référence à la responsabilité des gouvernants. Elle requiert l'observation des normes et la mise en place d'un système de contrôle efficace.

La gestion axée sur les résultats vise la modernisation de l'appareil gouvernemental. Elle traduit une volonté de gérer efficacement le système politique. Mieux, elle semble vouloir donner un contenu concret à la démocratie non pas seulement comme le gouvernement par le peuple, mais également et surtout en tant que gouvernement pour le peuple (Quermonne, 2003).

La construction de ce modèle se heurte à des difficultés

⁴³ Cf. Fors-présidentielle (mars 2006).

⁴⁴ Boni Yayi a communiqué pendant la campagne électorale sur l'obligation de rendre compte.

considérables. La première série de contraintes est d'ordre interne. Premièrement, tout chef d'Etat a besoin des partis politiques pour fonctionner, notamment au niveau de l'Assemblée nationale. Dans un contexte de multipartisme intégral où la préférence est au scrutin proportionnel⁴⁵ pour les élections législatives, la gestion des partis devient une grande difficulté pour tout chef d'Etat. La tentation du clientélisme n'est pas loin. La deuxième contrainte prend sa source dans la Fonction publique. Réformer efficacement l'administration publique est un enjeu majeur dans le processus démocratique pour assurer une plus grande consolidation (Dreyfus, 2004). Or, l'administration béninoise est réputée corrompue, incompétente et inefficace. Les fonctionnaires sont encadrés par des mouvements syndicaux qui ont réussi à faire échouer ou à limiter les effets de toutes les grandes réformes administratives.

Troisièmement, le "terrorisme local" induit de l'utilisation de la sorcellerie ou du bô dans la sphère politique constitue un handicap, ou tout au moins une menace permanente pour une gestion axée sur les résultats⁴⁶.

Sur le plan externe, de nombreux problèmes se posent également. Lorsqu'on sait que le Bénin est encore dépendant de l'aide internationale, quelles sont les marges de manœuvre d'un président de la République face au Fonds Monétaire International et à la Banque mondiale qui s'emploient par leur politique à créer dans les pays du Sud de nouveaux protectorats économiques en faveur des multinationales et des pays du Nord ? Que peut un président de la République face aux règles de l'OMC qui imposent une libéralisation déséquilibrée des économies mondiales ?

Une bonne maîtrise ou une gestion intelligente de ces différentes variables est nécessaire pour renforcer la maturité du système démocratique béninois. Cette nouvelle donne impose un réajustement ou un réglage des déterminants du vote que sont le «fils du terroir» et la corruption électorale.

Conclusion

Les succès de la démocratie reposent sur l'existence de partis politiques forts (Barone, 1993 : 41-55). Au Bénin, l'affaiblissement des partis politiques, à la faveur de l'élection présidentielle de 2006, a, paradoxalement, permis la consolidation de la démocratie. Ce phénomène s'est produit grâce à l'irruption dans la sphère politique de nombreuses

⁴⁵ On sait que le scrutin proportionnel favorise l'émiettement des forces politiques.

⁴⁶ Le décès accidentel de Ahmed Akobi, le Directeur de cabinet du nouveau président Yayi Boni constitue à cet égard une donnée qui risque de peser sur la conduite des réformes. Ce décès a été attribué à un envoûtement...

organisations se réclamant de la “société civile”.

Mais, l'action de ces organisations aurait difficilement abouti sans le soutien ferme des médias. Ces derniers ont joué un rôle déterminant dans la bataille pour la conquête de l'opinion qui a tourné en faveur des acteurs des mobilisations citoyennes. L'expérience béninoise confirme que la liberté de la presse est non seulement une composante, mais également un indicateur de la démocratie.

Cette liberté est très utile, mais pas suffisante. Pour que des organisations se réclamant de la “société civile” puissent l'exploiter efficacement en faveur de la consolidation démocratique, elles ont dû faire preuve d'une grande capacité de conception, d'organisation et de mobilisation. Loin de souligner l'inachèvement du processus de transition politique, l'émergence d'un projet de constitution d'une société civile au stade de la consolidation démocratique montre que la trajectoire politique du Bénin n'obéit pas à certains paradigmes de la transitologie.

En définitive, le projet de constitution de société civile au Bénin s'est révélé, malgré ses faiblesses, comme un atout important du système démocratique. La dynamique de sa mobilisation a permis une démonopolisation du travail politique, laquelle s'affirme comme l'un des facteurs qui participent à l'achèvement de la transition démocratique. Avec cette évolution, le pays a franchi le pas d'une démocratie majeure, un modèle démocratique pour l'Afrique.

Il n'y a pas de démocratie achevée. Comme le gazon anglais, la démocratie a toujours besoin d'être régulièrement arrosée. Elle est loin d'être un fleuve tranquille. Les secousses et des reculs sont possibles, mêmes dans les vieilles démocraties séculaires. Les récentes contestations des élections en Italie et aux Etats-Unis le rappellent opportunément.

Avec ses acquis, la nouvelle démocratie béninoise représente un vrai défi pour les partis politiques qui s'affichent comme le maillon faible du système institutionnel de la sphère politique. Comment vont-ils faire leur *aggiornamento* ? En cas de redressement, ne chercheront-ils pas à prendre leur revanche sur les organisations se réclamant de la “société civile” ? Dans cette hypothèse quelles sont les marges de manœuvres de ces organisations non gouvernementales ? Sera-t-elle minée à son tour par les divisions politiques et les sirènes de la “manducation” ou au contraire parviendrait-elle à définir les règles de jeu qui limiteront les crises inéluctables qui vont la secouer ? Quelle sera sa réponse face à la tentation du pouvoir ? Quelle peut être la stratégie du nouveau Président, Boni Yayi face à cette nouvelle donne ? Composera-t-il avec les organisations se réclamant de la “société civile” comme nouvelle force

ou cherchera-t-il à s'appuyer sur les partis qu'il tentera de renforcer ?

Ces interrogations soulignent quelques uns des nouveaux enjeux de la restructuration du paysage politique béninois, suite aux mobilisations citoyennes qui ont marqué la présidentielle de 2006.

Références

1/ Ouvrages généraux

- ADAMON Afize (1994), *Le Renouveau démocratique au Bénin. La Conférence nationale des forces vives et la période de transition*, Paris, L'harmattan, 223 p.
- Awoudo François (2004), *Le mal Transhumant, Les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*, Cotonou, Tundé, 207 p.
- BADIE Bertrand (1992), *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 334 p.
- Banégas Richard (2003), *La démocratie à pas de caméléon. Transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 494 p.
- Bayart Jean-François (1989), *L'Etat en Afrique, La politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.
- BIRSCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, Olivier de Sardan Jean-Pierre (2000), *Courtiers en développement. Les villages en quête de projet*, Paris, Apad-Karthala.
- Chabal Patrick et Daloz Jean-Pascal (1999), *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 196 pages
- Dobry Michel (1986), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, FNSP, 1986.
- Dreyfus Françoise (2004), *L'administration dans les processus de transition démocratique*, Paris, Collection Science politique, Publications de La Sorbonne, 156 p.
- EBOUSSI-BOULAGA Fabien (1993), *Les conférences nationales en Afrique, Une affaire à suivre*, Paris, Karthala 229 p.
- Glèlè-Ahanhanzo Maurice (1969), *Naissance d'un Etat noir. Evolution politique et constitutionnelle du Dahomey*, Paris, LGDJ, 537 p.
- Habermas Jürgen (1997), *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 324 p.
- LINZ Juan J., (1978), *The breakdown of democratic regimes : crisis, breakdown and rééquilibrage*, Baltimore-London, The Johns Hopkins University Press (vol. 1 of 98), 130 p.
- LINZ Juan J, STEPAN Alfred (1996), *Problems of Democratic Transition and consolidation, southern Europe, South America and Post-communist Europe*, Baltimore-London, The Johns Hopkins University Press, 479 p.
- O'Donnel Guillermo, Schmitter Philippe C., Whitehead Laurence (eds) (1986), *Transitions from authoritarian rule: comparative perspectives*, 4 vol., Baltimore-London, The Johns Hopkins University Press.
- Ostrogorski Moisei (1993), *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Coll. Esprit de la cité, Fayard, 764 p.
- Quermonne Jean-Louis (2003), *L'alternance au pouvoir*, Paris, LGDJ, (coll. Clefs

Politique), 156 p.

Schwartzberg Roger-Gérard (1988), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 592 p.

2/ Articles de doctrine et thèses

Adjovi V. Emmanuel (2003), «Liberté de presse et affairisme médiatique au Bénin», *Politique Africaine* n° 92, pp.157-172.

Banégas Richard (1997), «Retour sur une transition modèle. Les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise», dans Quantin P. et DALOZ J-P, *Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Paris, Karthala (pp. 23-94).

- (1995), « Action collective et transition politique en Afrique : la Conférence nationale du Bénin », in. *Cultures et conflits* (17), p. 137-175.

Barone Michael (1993), “*Politic and democracy*”, *The public Interest*, n° 111.

Bako-Arifari Nassirou (1995), «Démocraties et logiques de terroir au Bénin», *Politique Africaine*, n° 59, pp. 7-24.

Bratton, Michael, (1989), “*The politics of government-NGO relations in Africa*”, in *World development* 17 (4) : 569-587.

- “*Non-governmental organizations in Africa : can they influence public policy*”, in *Development and Change*, 21: 87-118;

- “*Beyond the state: civil society and associational life in Africa*”, *World Politics*, 41 : 3.

Burdeau Georges (1995), «*Opinion publique* », *Encyclopaedia universalis*, Paris, p. 951.

CHAZEL François (1975), «*La mobilisation politique : problèmes et dimensions* », *Revue française de science politique*, XXV, vol 3, pp. 515-516.

Creevy Lucy, Ngomo Paul and Vengroff Richard (2005), “*Party politics and different paths to democratic transitions, a comparison of Benin and Senegal*”, in *Party politics*, vol. 11, n° 4, pp 471-493.

FALL Ibrahima (1993), «*Esquisse d’une théorie de la transition : du monopartisme au multipartisme en Afrique*», Conac Gérard, *L’Afrique en transition vers le pluralisme*, *Economica*, pp. 43-53.

HOLO Théodore (1990), «*La transition vers la démocratie : le cas du Bénin*», *Alternative démocratique dans le Tiers Monde* (2), juil.-déc, p. 131-169.

GAZIBO Mamadou (1998), *La problématique de la consolidation démocratique : les trajectoires comparées du Bénin et du Niger*, 590 p, Thèse de science politique, Université de Bordeaux 4.

HERMET Guy (2000), «*Le charme trompeur des théories : état des travaux* », in JAFFRELOT Christophe, *Démocraties d’ailleurs*, Paris, CERI/Karthala, pp 315-342.

IGUE John (2000), «*Etat et société face la mondialisation*», dans Hountondji Paulin, *Economie et société au Bénin. D’hier à demain*, Paris, L’harmattan, pp. 143-180.

Linz Juan J. (1990) «*Transition to the democracy*», *The Washington Quaterly*, 13 :3 (summer) : 143-164.

Ndiaye Tafsir Malick (1992), «*Des transitions démocratiques en Afrique*». *Alternative démocratique dans le Tiers Monde* (6), juil.-déc, p. 13-29.

Otayek René,

- (1999), «*Le politique re-visité. A propos d’un livre récent sur l’Afrique noire* », *Revue*

- internationale de politique comparée, vol. 6, n° 2, p. 577-585
- (2002), «Vu d'Afrique. Société civile et démocratie : De l'utilité du regard décentré », in *Revue Internationale de politique comparée, Démocratie et société civile : Une vue du Sud*, vol.9, n°2, pp. 193-212.
- PIROTTE Gautier (2002), *L'invention des sociétés civiles en Europe de l'Est (Roumanie) et en Afrique subsaharienne (Bénin)*, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Liège, Faculté d'Economie, de Gestion et de Sciences sociales.
- (2002), « Citadins et société civile par Ong interposées », communication au colloque «Citadins d'Afrique : quoi de neuf après vingt ans de crise ? Santé, famille et engagements sociaux en ville. Acquis et enjeux sociologiques et anthropologiques », organisé par le Pôle-Sud de l'Université de Liège (Belgique) du 15 au 17 mai 2002.
 - (2005), « Société civile importée et la nouvelle gouvernance. Le nouveau secteur ONG au Bénin », in QUANTIN Patrick (sous la direction), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala, pp. 27-63.
- Vittin Théophile (2004), «Le Caméléon et le technocrate. Paradoxe et ambiguïtés des élections présidentielles au Bénin», MONNIER Laurent et DROZ Yvan (sous la dir.), *Côté jardin, côté cour. Anthropologie de la maison africaine*, Paris, PUF.

3/ Rapports, communiqués, Décisions de la Cour Constitutionnelle et autres documents

- ACP-CE (sept. 2000), *Accord de partenariat ACP-CE*, signé à Cotonou, 23 juin 2000, Edition spéciale, Le Courrier ACP-CE,.
- Carlos Jérôme et Djogbéno Joseph (2005), *Rapport national sur l'état de la liberté de la presse au Bénin*, 1ère édition, Friedrich Ebert Stiftung et ODEM, p.19.
- Cercle de rénovation éthique, *Fonds d'appui citoyen à la Cena 2006*, Fiche technique, Fors-présidentielle et Cercle de rénovation éthique, « Fonds d'appui citoyen à la Cena 2006. Les contributeurs », 15 mars 2006.
- Cercle de concertation de la société civile, «Lettre ouverte au Président de la République, 7 novembre 2005
- Cour Constitutionnelle,
- Décision DCC 06-074 du 8 juillet 2006.
 - Décision de la Cour constitutionnelle du 15 mars 2006, Proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 5 mars 2006.
 - Décision de la Cour constitutionnelle du 23 mars 2006, Proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 19 mars 2006.
 - Décision de la Cour Constitutionnelle DCC 05-111 du 15 sept. 2005
- Fatondji Pascal, «Programme politique, économique et social d'urgence pour la République du Bénin», article du 9 février 2005, site du journal *La Flamme du PCB*, <http://www.la-flamme.info>, consulté le 10 avril 2006.
- Fors-cap, «Plaidoyer pour une révision concertée, approfondie objective et pertinente de la Constitution», Cotonou, 19 avril 2006.
- Fors-Présidentielle, Communiqué du 23 mars 2006.
- Fors-Présidentielle, Communiqué de du 23 mars 2006, «Bonne tenue de l'élection présidentielle de mars 2006 : Fors présidentielles 2006 rappelle les attentes du peuple

Béninois»

- Fors-présidentielle 2006 (2005), «Notification à Valentin Aditi Houdé, Ministre des relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'extérieur», 21 septembre.
- (2005), «Lettre à la Cour constitutionnelle, réponse à mesure d'instruction, 22 septembre.
 - (2005), Contribution de la société civile en vue de l'élaboration d'une loi électorale créant les conditions d'élections démocratiques, libres, pacifiques et transparentes au Bénin», février, 12 pages
 - (2005), «Recours en irrégularité et en illégalité du processus de désignation ainsi que de la désignation proprement dite par le ministère chargé des relations avec les institutions, la société civile et les béninois de l'extérieur des membres devant siéger au titre de la société civile au sein de la CENA 2006 et de ses démembrements», Cotonou, le 9 septembre.
- OSHO Pierre (2006), «Lettre de démission du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale adressée au chef de l'Etat».
- Organisations et personnalités de la société civile (2006), Lettre, «Injonction citoyenne au Président de la République», 4 janvier.
- (2006), Lettre «injonction citoyenne à l'Assemblée nationale», 5 janvier.
- PNUD (2000), Rapport sur le Développement humain au Bénin.

4/ Articles de presse

- AWOUDO François (2001), «Démocratie, le terreau des affaires», *Demain le monde*, n° 57.
- Badou Jérôme (2001), « Les médias plus proches de la liberté que de la responsabilité », in *Demain le monde*, n° 57.
- BOSSOU Moïse (2006), «A propos de la révision de l'article 80 de notre Constitution», journal *Le Matinal* du 23 mai.
- BOSSOU Crépin (2006), «Boni Yayi met un frein à la "bouffe" au sommet de l'Etat », journal *Fraternité* n° 1575 du 13 avril.
- Dossa André (2005), « Financement de la Cena : Alcrer propose un guichet d'emprunt obligatoire », *Fraternité* n° 1503 du 30 décembre.
- EBO Léonel (2006), «Révision de la constitution : le gouvernement rejette la proposition des députés », journal *Le Matin*, 28 avril.
- HOUNGBO Jean-Christophe (2006), «Révision de la Constitution : Le président Boni Yayi s'oppose aux députés», *Le Matinal* du 28 avril.
- Nouwligbèto Fernand et VIEIRA Maxime (2004), «Les politiques, médailles d'or de la corruption», *Syfia* n° 04-35 du 31 août.
- Pognon Gratien (2006), «L'argent risque de détruire notre démocratie », Entretien réalisé par l'abbé André S. Quenum et Alain Sessou, *Journal La Croix du Bénin* du 18 Juillet.
- Soglo Ignace (2005), «La promotion des mafieux et des médiocres », journal *L'informateur* du 05 avril.
- SOUBEROU Moudachirou (2003), «La souveraineté du Bénin mise à mal», *Le Point* au quotidien n° 1440 du jeudi 11 septembre.

Toko Charles (2005), Kérékou dit non à la révision de la Constitution. L'intégralité de la déclaration du Président de la République, Cotonou, Le Matinal, juillet.

Touré Abdouramane (2006), «Kérékou ne veut toujours pas d'élection», journal Le Matinal n° 2289 du 14 février, p. 15.